



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL
Spécialité : Cultures marines

Le jury déclare **définitivement admis** à l'examen du Baccalauréat professionnel de la spécialité : Cultures marines, les candidats suivants :

Centre de Bourcefranc

Admis : 6

AUBRIERE Martin, Gontrand, Marennes
CHAUVEAU Mathéïs, Logan, Marennes
GARDRÉ Morgan, Lucas, Marennes, avec mention Bien
HERPIN Hugo, Marennes, avec mention Assez Bien
THOMAS Enzo, Marennes
VIAUD Julien, Cédric, Marennes

Centre de Challans

Admis : 5

BERNARD Dylan, Jean, Noirmoutier
CABRITA Arthur, Tiago, Les Sables-d'Olonne, avec mention Bien
FRANCHETEAU Killian, Cédric, Noirmoutier
MESANGE Louis, Emile, Brest, avec mention Bien
TRAINEAU Cyprien, Ludovic, Les Sables-d'Olonne, avec mention Assez Bien

Centre de Cherbourg

Admis : 6

LECARDONNEL Cloé, Manon, Cherbourg, avec mention Assez Bien
MAHAUT Gabrielle, Joséphine, Cherbourg, avec mention Bien
MOLLE Roméo, Cyril, Cherbourg, avec mention Assez Bien
THOMAS Jessie, Daisy, Cherbourg
VERDON Manon, Monique, Cherbourg
VILLEDIEU Victor, Erwan, Cherbourg, avec mention Assez Bien

Centre de Guérande

Admis : 11

BÉCAULT Fabio, Saint-Nazaire

BIHORÉ Ethan, Bernard, Saint-Nazaire

BURZI Cyril, Benjamin, Saint-Nazaire, avec mention Assez Bien

COLIN Lenny, Clément, Saint-Nazaire

LE GOUARD Arthur, Lorient

MESNIL Toine, Calixte, Saint-Nazaire, avec mention Assez Bien

PERCEVAULT Anna, Saint-Nazaire, avec mention Assez Bien

PIRES--BRIOIS Tiago, Saint-Nazaire, avec mention Très Bien

RENAUD Antoine, Joachim, Saint-Nazaire, avec mention Assez Bien

RICHEUX Elden, Saint-Nazaire, avec mention Bien

TERRIEN Léo, Mono, Saint-Nazaire

Centre de La Rochelle

Admis : 5

BILLOUIN Baptiste, La Rochelle

BONNET Antoine, Jean, La Rochelle, avec mention Assez Bien

LEVÉE Myline, Chantal, Marennes

LUCAS Corentin, Alban, La Rochelle

PAILLOUX Lucas, Simon, La Rochelle, avec mention Bien

Centre de Gujan Mestras

Admis : 10

CASTAGNET Kévin, André, Arcachon

DOUBLET Quentin, Jean, Arcachon, avec mention Assez Bien

DUPRAT Roméo, Arcachon, avec mention Très Bien

FERNANDEZ-PINEDO Raphaël, Arcachon

GRAZIANI Sacha, Marcello, Arcachon

KERJEAN--LAURENCIC Romain, Arcachon

LABADIE Mathis, Arcachon, avec mention Assez Bien

LAMI Noa, Laurent, Arcachon, avec mention Assez Bien

PEREIRA Matt, Arcachon

VILLENAVE Enzo, Laurent, Arcachon

Centre de Saint-Malo

Admis : 5

BOUDET Valentin, Jacques, Saint-Malo, avec mention Assez Bien

CHARBONNEAU Thibault, Christian, Saint-Malo

DELANOË Axel, Antoine, Saint-Malo, avec mention Bien

FAILLÉ Baptiste, Louis, Saint-Malo, avec mention Assez Bien

PRIGENT Matthéo, Saint-Malo

Centre de Sète

Admis : 11

ABBOU--MALHERBE Jaya, Sète, avec mention Assez Bien

BAUME--DA CRUZ VALENTE Lorenzo, Sète

BELKOWSKI Clément, Sète

BOURGET Carla, Sète

FERRERO Théo, Sète

GUICHARD Victoire, Annie, Sète, avec mention Assez Bien

JAMMES Clément, Serge, Sète

LE THUAUT Maël, Gérard, Sète, avec mention Assez Bien

LENOEL--SANCHEZ Jade, Martina, Sète

SANZ Deynnon, Sète

VLAMYNCK--PACIFICO Marius, Gianni, Sète

Si vous estimez que cette décision est illégale, vous pouvez la contester dans un délai de deux mois à compter de la date de publication : soit par un recours administratif auprès du Président de jury, du directeur interrégional de la mer ou du directeur du service compétent outre-mer, soit par un recours contentieux auprès du Président du tribunal administratif compétent.